

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **MERCREDI 14 DECEMBRE 2022** à 18 h 30
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2022-12-14/01

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;
Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR –
Laurence POTIER-GABRION ;
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Sandrine HUVENNE – Béatrice MONTANT – Etienne RIFFAULT –
Lucienne THABUIS.

Excusé avec procuration : Claude THABUIS (procuration à Saïda HADDOUR).

Excusés : Marc LOCATELLI ;

Jean LACOMBE – Estelle MORAND.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : quatorze

Objet : TARIFS 2023 DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Pour l'année 2023, il est proposé de revaloriser les tarifs du service de Portage de repas à domicile de 7,1 % correspondant à l'inflation estimée par l'INSEE (indice des prix INSEE harmonisé).

Ceux-ci se déclinent comme suit :

Ressources mensuelles Personne seule	Ressources mensuelles Couple	Tarifs Année 2023
De 0 € à 700 €	De 0 € à 1 400 €	5,42 €
De 701 € à 850 €	De 1 401 € à 1 550 €	8,02 €
De 851 € à 1 000 €	De 1 551 € à 1 700 €	8,13 €
De 1 001 € à 1 300 €	De 1 701 € à 2 000 €	10,82 €
De 1 301 € à 1 500 €	De 2 001 € à 2 200 €	12,63 €
> à 1 500 €	> à 2 200 €	13,39 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par treize voix pour et une abstention (Marie FISCHER):

- **APPROUVE** la revalorisation des tarifs du service de Portage de repas à domicile comme proposé ci-dessus.
- **DECIDE** de leur application à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 14 décembre 2022

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le **20 DEC. 2022**
Publié le
Notifié le **20 DEC. 2022**
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

